

Comité hygiène, santé et sécurité au travail académique

En visioconférence, le 9 juin 2020

Déclaration FORCE OUVRIÈRE

Madame la Présidente,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les membres de ce comité,

Ce CHSCT académique est le premier à se tenir depuis la suppression effective et totale du service de médecine de prévention. Nous prenons acte de votre volonté d'inscrire votre politique dans la loi DARMANIN-DUSSOPT de 2019 qui le supprime. Ce CHSCT se tient donc sans médecin de prévention : c'est votre responsabilité.

Il s'agit du 11^{ème} CHSCT académique depuis le 20 février. Nous y faisons une déclaration revendicative de manière systématique. Là encore, c'est votre responsabilité de ne pas en tenir compte, d'ignorer d'une manière générale les revendications des personnels et d'opter systématiquement pour les mesures les plus défavorables aux personnels.

C'est ainsi que vous avez décidé de licencier une stagiaire handicapée tout en lui refusant son droit à la médecine de prévention, et en refusant d'en discuter avec son syndicat.

C'est ainsi que vous transférez le suivi des situations médicales des professeurs de lycées professionnels à qui vous avez refusé un poste adapté, ou un allègement de service.

C'est ainsi que vous imposez à un enseignant greffé et souffrant de déficience pulmonaire de revenir en présentiel à la rentrée, en pleine crise de COVID alors qu'à 1 an et demi de la retraite, il aurait pu terminer sa carrière au CNED, service pour lequel il travaille depuis plusieurs années.

C'est ainsi que vous proposez à un collègue de 52 ans en poste adapté, une retraite anticipée.

C'est ainsi que vous envoyez un courrier à une collègue en fauteuil roulant, enseignante depuis des années, lui expliquant que sa situation n'est plus prioritaire.

C'est ainsi Madame la Rectrice, que vous poursuivez les sanctions disciplinaires à l'encontre de nos trois collègues du lycée de Melle, engagées à juste titre dans la mobilisation pour le retrait des E3C et de la réforme Blanquer du Bac et du lycée. Et nous apprenons que vous diligentez une enquête administrative dans cet établissement. Nous avons, comme vous le savez, une certaine expérience de ces enquêtes puisque votre administration les a multipliées ces derniers temps. On en a vu le résultat.

Nous vous demandons, Madame la Rectrice, avec la CGT, la FSU et SUD-Solidaires, de lever immédiatement la suspension de nos collègues et d'abandonner toute procédure disciplinaire à leur encontre. Nous vous demandons également, si vous décidez de maintenir votre enquête administrative, de bien vouloir nous en faire parvenir le protocole, ce qui nous a été refusé jusqu'à présent, jetant une lumière crue sur la méthode que vous employez.

Compte tenu de l'ensemble des situations que nous venons d'exposer, qui ne sont qu'une infime partie des dossiers pour lesquels nous vous avons sollicitée et pour lesquels aucune réponse n'a été donnée, on est en droit de s'interroger : Madame la Rectrice, vous refusez toute discussion, vous refusez de satisfaire toute revendication des personnels, y compris nos collègues malades ou handicapés, vous refusez de leur accorder leurs droits les plus fondamentaux, et vous participez à votre niveau à la répression qui s'abat depuis des mois sur nos collègues et les syndicalistes en particulier. Ce faisant, vous prenez donc la responsabilité que glissent sur un terrain strictement procédurier toute demande des personnels, toute revendication, ce qui serait, de notre point de vue, tout à fait dommage et regrettable.

Concernant la situation nationale, vous connaissez, depuis maintenant 11 CHSCT, nos positions. Sachez que notre fédération apporte son soutien à notre camarade Alain Rey, secrétaire de la fédération FO du Lot, placé sous le coup de poursuites judiciaires alors qu'il exerçait son mandat syndical, conformément au droit syndical, là aussi foulé du pied par ce gouvernement. Cette attaque contre un militant FO, ces attaques contre des militantes de Sud, sont

des attaques contre toutes les organisations syndicales, contre le syndicalisme en général. Nous demandons la levée immédiate de toute procédure judiciaire ou sanction pour tous nos camarades.

Concernant maintenant la situation dans les écoles et établissements, nous rappelons que, jamais, nous n'avons été demandeurs des protocoles sanitaires de plus de 50 pages, qui d'ailleurs, en rien, ne s'inscrivaient dans les préconisations, ni de l'OMS (sur la question des tests systématiques), ni sur le Code du travail, qui préconise le port de masques qui protègent ceux qui les portent, ce qui n'est pas le cas actuellement, nous le rappelons. Les protocoles n'ont absolument pas évité les situations à Soyaux et Châtelleraut par exemple : c'est un fait.

Pire, à cause de ces protocoles, l'École n'est plus l'école. Les 2/3 des élèves y sont exclus de fait, en particulier les plus défavorisés, qu'il s'agisse du présentiel ou du télétravail. Dans les salles de cours, dans les récréations, dans les cantines, ce n'est plus l'École : ce sont, disons-le, des conditions qui font penser à l'univers carcéral. Ce n'est plus l'École, les personnels l'ont compris. Ils ont compris que le Ministre allait en profiter pour tenter d'en finir avec ce qu'il reste encore de l'École telle qu'elle existait il y a encore quelques semaines, l'École qui instruit, la même pour tous, permise par l'existence des Statuts nationaux des personnels. Ces derniers sont en train de rejeter vos protocoles parce qu'ils veulent retrouver tous leurs élèves en présentiel, dans des conditions sécurisées, ce qui n'a jamais été le cas, pour faire simplement leur métier, pour transmettre des connaissances à leurs élèves, à tous leurs élèves. Les personnels peuvent compter sur notre fédération FORCE OUVRIÈRE pour les aider à s'organiser et à porter à tous les niveaux leurs revendications et leurs exigences.

Tout ceci étant rappelé, nous énonçons nos principales revendications :

- x levée immédiate de toute poursuite ou sanction à l'encontre de nos camarades syndicalistes du Lot ou de Melle
- x levée de l'état d'urgence, retrait des ordonnances
- x abrogation de la loi Darmanin-Dussopt, abrogation de la réforme des retraites et maintien du Code des pensions civiles et militaires
- x maintien des CHSCT, de leurs prérogatives et de leurs moyens - mise en place d'un service de médecine de prévention dans l'académie de Poitiers
- x abrogation de la réforme Blanquer du Bac et du lycée, abandon des E3C
- x abandon des dispositifs 2S2C, vacances apprenantes, colonies apprenantes, école ouverte
- x abrogation du décret sur les formations pendant les vacances scolaires - respect du droit aux congés des personnels
- x remboursement des frais personnels engagés pour le télétravail - respect du volontariat réglementaire
- x maintien et respect du Statut général, des statuts particuliers, des disciplines d'enseignements, des horaires dus aux élèves, de la liberté pédagogique individuelle
- x retrait du projet de loi instituant un statut du directeur d'école, dans le cadre d'une École autonome et inéquitable pour les élèves.

Enfin, nous vous demandons de bien vouloir convoquer les prochains Comités en présentiel, et non en distanciel, et en fournissant à leurs membres, les moyens de protection adaptés et conformes.

Madame la Présidente, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les membres de ce comité, je vous remercie de votre attention.